

Enseignement

REF : DEEENS2016007

Signataire : MA/RD

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Sandrine LEMOINE

OBJET : Adhésions des villes de Saint Maximin, de Saint Vaast-les-Mello et de Cramoisy au syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO).

EXPOSE :

Messieurs les Maires de Saint Maximin, de Saint Vaast-les-Mello et de Cramoisy ont informé le Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) de leur volonté d'adhérer à celui-ci et de s'engager dans une délégation de service publique.

En date du 4 février 2016, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Saint Maximin, en date du 7 avril 2016 le conseil municipal de Saint Vaast-Les-Mello, en date du 28 avril 2016, le conseil municipal de Cramoisy ont délibéré pour demander leur adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective.

Le comité syndical, unanime, a délibéré favorablement lors de sa séance du 7 juin 2016, pour accepter ces demandes d'adhésion, cette délibération s'inscrivant dans la volonté du syndicat intercommunal d'accompagner les communes qui le souhaitent, dans leur démarche de retour à la gestion publique directe. La cohérence territoriale et la capacité à produire les repas sur l'unité de production culinaire de Bobigny, tout en maintenant les équilibres généraux de la gestion de l'établissement public, confortent la possibilité de ces trois intégrations qui portent au global sur 350 repas scolaires.

Le comité syndical notifie sa délibération aux communes membres du SIRESCO en vue de l'avis formel sur les admissions envisagées.

Conformément à l'article L 5211-18, 2° du Code Général des Collectivités Territoriales, les demandes d'adhésion des villes de SAINT MAXIMIN – DE SAINT VAAST LES MELLO ET DE CRAMOISY sont subordonnées à l'accord exprès des Conseils Municipaux des villes adhérentes selon le principe de la majorité qualifiée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de l'adhésion des villes de SAINT MAXIMIN – DE SAINT VAAST LES MELLO ET DE CRAMOISY au syndicat Intercommunal de Restauration Collective.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, **Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2016007

Signataire : MA/RD

OBJET : Adhésions des villes de Saint Maximin, de Saint Vaast-les-Mello et de Cramoisy au syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de L'article L 5211-18 ;

Vu les statuts du SIRESCO ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint Maximin en date du 4 février 2016 relative à sa demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective ;

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective, en date du 7 juin 2016, décidant de délibérer favorablement pour accepter la demande d'adhésion de la ville de Saint Maximin ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint Vaast- Les - Mello date du 7 avril 2016 relative à sa demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective ;

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective, en date du 7 juin 2016, décidant de délibérer favorablement pour accepter la demande d'adhésion de la ville de Saint Vaast –Les -Mello ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Cramoisy en date du 28 avril 2016 relative à sa demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective ;

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective, en date du 7 juin 2016, décidant de délibérer favorablement pour accepter la demande d'adhésion de la ville de Cramoisy ;

DELIBERE :

PREND ACTE de l'adhésion des villes de Saint Maximin, de Saint Vaast -Les-Mello et de Cramoisy au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET



L'adjoint délégué
Anthony DAGUET